

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>20.12.2017</b>	Dossier complet le : <b>20/12/2017</b>	N° d'enregistrement : <b>2017-2990</b>

### 1. Intitulé du projet

Projet de lotissement sur le secteur Beauvet à Port-Saint-Père (44)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER et FRANCELOT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Olivier TRONNET, Directeur d'agence et Jean-Marc VEYSSET, Directeur Régional

RCS / SIRET

**7 8 8 | 7 9 7 | 9 2 6 | 0 0 1 5 | 1**

Forme juridique

SAS et SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39° Projet soumis à examen au cas par cas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assiette foncière du site : 47600 m<sup>2</sup></li> <li>- 89 lots au total</li> <li>- 1 réserve équipement pour la Mairie de 2568 m<sup>2</sup></li> <li>- Surface plancher totale : environ 14000 m<sup>2</sup></li> </ul>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en :

- la libération des emprises du site (cultures à l'état actuel + une haie traversante)
- la préservation des habitats naturels remarquables mis en évidence lors des inventaires de terrain
- la viabilisation du site (nivellement, réseaux, voiries)
- la création de bassins de rétention dimensionnés pour une pluie centennale avec un débit de fuite de 3 l/s/ha
- la création de :
  - \* 63 lots libres
  - \* 16 lots groupés
  - \* 10 lots sociaux
- une densité de logements totale de 19 logements par hectare
- la création d'une réserve foncière pour la mairie à vocation d'équipement (projet à approfondir à l'état actuel)

Le projet sera scindé en 2 tranches d'aménagement : secteur 1 (partie Est) réalisé avant l'aménagement du secteur 2 (partie Ouest).

#### 4.2 Objectifs du projet

Conformément à la politique de développement urbain prévue sur la commune, la zone du secteur Beauvet a été classée en zone 1AUf par modification du PLU en fin d'année 2017 (l'enquête publique relative à la modification n°6 du PLU est ouverte jusqu'au 1er décembre 2017).

Les objectifs du projet sont de répondre à la demande de logements sur la commune dans le respect du SCOT DU PAYS DE RETZ (densité comprise entre 18 et 20 logements par hectares et respect de 10% de logements sociaux).

##### OBJECTIF GLOBAL :

- Créer un quartier proposant une diversité d'habitat et intégrant un équipement d'intérêt général
- Aménager un équipement sur la partie centre du secteur
- Garantir l'intégration urbaine de l'opération dans le grand paysage et au regard de la sensibilité environnementale du site
- Traduire les objectifs du SCOT du Pays de Retz et du PLH en matière de mixité sociale et de densité bâtie

##### ENJEUX PRINCIPAUX :

- Paysage et environnement - Accès et déplacements
- Architecture et patrimoine - Santé publique

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- la libération des emprises du site intégrant un calendrier d'intervention pour limiter le dérangement vis-à-vis d'espèces faunistiques naturelles existant à proximité du site.
- la gestion des eaux pluviales et de ruissellement en phase chantier vis-à-vis de la sensibilité aux inondations en aval direct du site (zone inondable de l'Acheneau - SAGE Estuaire de la Loire) : dimensionnement d'ouvrages de rétention temporaires pour une pluie centennale avec mise en oeuvre de techniques rustiques permettant de décanter et filtrer les eaux pluviales de chantier avant leur rejet vers les zones humides présentes en aval du site.
- la mise en défend des haies périphériques (bordures ouest et nord) abritant le lézard de Murailles et le Grand Capricorne.
- la mise en place d'un chantier "à faibles nuisances pour l'environnement".
  
- la division du terrain en 89 lots et délimitation de la réserve "équipement" en intégrant les marges de recul réglementaires imposées par RTE vis-à-vis des lignes et pylônes électriques traversant le site en sud-nord
- la création des réseaux divers et voiries
- l'aménagement définitif des ouvrages de gestion des eaux pluviales
- l'aménagement des espaces verts

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, le projet vise une activité résidentielle en fin de frange urbaine du bourg de Port-Saint-Père dont la desserte sera assurée depuis la RD 103 au sud.

La fourniture de stationnements suffisants en nombre et intégrés dans le paysage.

Une gestion adaptée des déchets.

Une surveillance et un entretien adapté des bassins de rétention.

La définition d'un règlement de lotissement permettant d'assurer la protection des haies remarquables.

Des aménagements d'accès au lotissement depuis la RD 103, une sécurisation de la circulation sur la RD 103 et l'aménagement de liaisons douces en direction du centre-bourg.

Assurer le maintien d'un accès aux parcelles agricoles situées au nord-est du site.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Permis d'Aménager au titre du Code de l'urbanisme.

Le projet sera également soumis à déclaration au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'eau) :

\* rubrique 2.1.5.0 - Imperméabilisation des sols (surface de bassin versant capté : environ 4.8 ha

\* rubrique 3.2.3.0 - Création de plans d'eau : surface cumulée des bassins de rétention EP : environ 1700 m<sup>2</sup>

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Assiette foncière du site :	4.76 ha
- Surface de la réserve foncière "équipement" de la commune	2568 m <sup>2</sup>
- Surface de plancher du lotissement + réserve foncière :	environ 14000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Port-Saint-Père (44)  
Lieu-dit "Beauvet"

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 45' 17" W Lat. 47° 08' 10" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :  
Port-Saint-Père (44710)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord-ouest du site empiète sur la zone ZNIEFF de type 1 du marais de l'Acheneau.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La partie site est comprise dans le périmètre des abords du monument historique du Château de Grandville (inscrit).</p> <p>Le site est concerné par le site inscrit du Château de Grandville et ses abords. Un architecte urbaniste est dédié à l'opération (Citte Claes) pour prendre en compte les prescriptions architecturales et paysagères de l'ABF.</p>

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucune zone humide pré-localisée ou recensée au PLU de Port Saint-Père. Une campagne de détection de zones humides sur le critère pédologique et botanique (pour les limites de site) a été réalisée, ne mettant pas en évidence de sols caractéristiques.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château de Grandville et ses abords (id_sp 44 SI 45 du 15/02/1977)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 "Estuaire de la Loire" (ZPS FR5210103), a environ 100 m au nord-est du site.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lac de Grand-Lieu à 2 km environ au sud-est du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvements en nappe au cours des travaux ou de la vie du lotissement. Alimentation en eau potable des foyers et défense incendie raccordée sur le réseau AEP de Port-Saint-Père.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage n'est prévu en phase chantier ni en phase de vie du lotissement (pas d'excavations profondes, pas de parkings enterrés).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Optimisation des bilans déblais-remblais et adaptations du projet à la topographie existante. La voirie doit principalement suivre les courbes de niveau. Les limites végétalisées des propriétés sur l'espace public accompagneront également les courbes de niveaux. Les déblais issus du terrassement des bassins de rétention seront réutilisés en techniques paysagères.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Optimisation des bilans déblais-remblais et adaptations du projet à la topographie existante. La voirie doit principalement suivre les courbes de niveau. Les limites végétalisées des propriétés sur l'espace public accompagneront également les courbes de niveaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire faune par le BET Barussaud Expertise Territoriale a été réalisé le 5 avril 2017. Le potentiel de la zone d'étude est limité tant pour la flore (terrain cultivé et espèces végétales courantes non protégées) que pour la faune. Les secteurs proches du site sont bien plus favorables pour des espèces telles que la Grenouille agile (au nord) et l'Alouette lulu (au sud). Sur la zone d'étude, seule la haie en limite ouest se prolongeant en limite nord-est doit être préservée en tant qu'habitat pour des espèces protégées (lézard, Grand Capricorne, oiseaux), corridor biologique pour la petite faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé à proximité de l'Acheneau qui bénéficie dans ce secteur d'une protection au titre de la zone Natura 2000 "Estuaire de la Loire" (ZPS). Le projet prévoit la préservation de la haie en limite Ouest qui représente un habitat pour certains oiseaux protégés. Le projet n'a pas vocation à détruire les habitats d'oiseaux ou de porter atteinte aux enjeux bioécologiques des abords de l'Acheneau (gestion stricte des eaux pluviales tant en quantité (dimensionnement centennal vu avec le SAGE Estuaire de la Loire) qu'en qualité (objectif fixé par la DDTM 44). A noter que la vocation du projet (habitat) n'est pas susceptible de générer d'incidences notables sur l'environnement proche du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact des rejets d'eau vers le milieu naturel au nord du site est maîtrisé. Des contraintes strictes en terme de dimensionnement sont prévues. Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau et doit donc justifier d'une compatibilité avec tous les documents de planification environnementale et urbaine en vigueur sur ce territoire. L'aménagement intègre la protection des éléments environnementaux notables et le traitement architectural et paysager nécessaire à la prise en compte du site inscrit du Château de Grandville et ses abords.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site prévoit la reconversion d'un terrain cultivé en zone d'habitation conformément au PLU qui classe cette zone en 2AU (en cours de modification pour passage en 1AU). La modification du PLU fournira les éléments nécessaires à justifier de la compatibilité de l'affectation au classement 1AU de la zone vis-à-vis des objectifs de limitation de consommation des espaces agricoles définis au SCOT du Pays de Retz. Une compensation foncière sera attribuée au propriétaire actuel des cultures.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de la servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz de GRTgaz instaurée par arrêté préfectoral en mars 2017 lors de la mise à jour du PLU.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité des zones d'aléas cartographiées dans l'AZI du bassin versant du lac de Grand-Lieu. Risques très fort de remontées de nappes en partie nord du site. Cet aléa sera pris en compte dans le choix d'emplacement des maisons et dans la définition du type de fondations à prévoir (également pour les voiries).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le risque sanitaire identifié sur le site est associé aux lignes et pylônes électrique qui traversent le site selon une direction schématique sud-nord. Tant en phase travaux qu'en phase de vie du lotissement et principes d'aménagement, les distances de sécurité imposées par RTE seront respectées. Le projet prévoit : * un rayon inconstructible de 15 m par rapport aux pylônes * une bande inconstructible d'au moins 15 m centrée sur l'axe des lignes.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement de 3 accès depuis la RD 103. A raison de 2 véhicules par logements, le parc automobile engendré par le projet sera de 162 véhicules. A raison de 2 déplacements par jour en moyenne, le trafic journalier moyen annuel est estimé à +324 véhicules/j sur la RD 103 qui en accueille 700 en 2012 d'après le CD44. L'augmentation sera considérée comme non significative, limitant également en conséquence l'impact acoustique local (augmentation <3 dB).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un secteur fortement urbanisé et les contraintes de voisinage sont peu élevées. Le secteur de Beauvet est longé au sud par la RD103 qui accueille en 2012 un TMJA de 700 véhicules/j. A ce jour, en considérant une augmentation de 1% par an du trafic, on peut évaluer un TMJA de 735 sur la RD 103. Le projet ne modifie pas l'ambiance sonore actuelle du secteur qui restera en ambiance modérée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Gestion des déchets dans le cadre du chantier à faible nuisances environnementales.</p> <p>Gestion des déchets des ménages intégrée à la collecte communale.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de terrassements profonds.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mise en place de candélabres le long des voiries va générer une augmentation de la pollution lumineuse locale. Toutefois, les principes d'orientation et de puissance d'éclairage seront respectés (éclairages limités au strict minimum, éclairage orientés vers le bas).</p> <p>Durée d'éclairage limitée autant que possible en fonction de la lumière naturelle.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, poussières et gaz d'échappement des engins de chantier.</p> <p>Gestion des pistes de chantier en temps sec.</p> <p>Pas de rejets de substances nocives dans l'air en phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets d'eaux pluviales seront assurés vers les zones humides au nord du projet (zones humides associées à la zone inondable de l'Acheneau en rive droite) en phase chantier et en phase d'exploitation.</p> <p>Une gestion quantitative et qualitative stricte des rejets sera assurée définie en concertation avec la DDTM 44 et le SAGE Estuaire de la Loire dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier : aucun rejet d'effluent vers le milieu naturel (récupération des produits liquides de chantier, collecte et évacuation des eaux usées domestiques de la base vie).</p> <p>En phase de vie du lotissement, les eaux usées (environ 243 EH) seront collectées par un réseau EU séparatif et relevées par un poste de pompage vers l'assainissement communal. Le traitement sera réalisé en station d'épuration communale de 3500 EH (disponibilité à fin 2015 : 1000 EH).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'ensemble des déchets inertes, non dangereux et dangereux produits seront collectés, triés et évacués en valorisation ou filière adaptée avec production de BSD. Le chantier entrera dans le champ des chantiers à faible nuisance environnementale.</p> <p>En phase de vie du lotissement, les déchets seront collectés par les services de répurgation actifs sur la commune. Le tri est effectué en bacs.</p> <p>L'enlèvement est assuré 1 fois par semaine selon le calendrier communal.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone tampon de protection du Château de Grandville et ses abords (site inscrit). Il empiète également sur le périmètre de la DTA Estuaire de la Loire. En tant qu'enjeu principal identifié, l'impact sur l'architecture et le patrimoine du projet sera maîtrisé en concertation avec un architecte urbaniste (Citte Claes) et en concertation avec l'ABF. D'ores et déjà, plusieurs principes de gestion des volumes, des vues, et des éléments paysagers sont définis.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura une vocation résidentielle remplaçant l'activité agricole actuelle.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale en 2017 n'est recensé sur la commune de Port Saint Père. A noter toutefois qu'une politique de sécurisation de la circulation et des stationnements en centre-bourg est menée par la Mairie de Port-Saint-Père depuis quelques années. Aucun projet d'envergure pouvant impacter la circulation n'est toutefois signalé dans le secteur de Beauvet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les grands enjeux identifiés dans le cadre du projet sont :

- \* la gestion des accès et déplacement vis-à-vis de la desserte du site par la RD103 et par rapport aux contraintes paysagères
- \* la gestion de l'impact paysager du projet vis-à-vis des cônes de vue sur les sites naturels et sites inscrits, des interfaces avec les surfaces agricoles et naturelles proches.
- \* la gestion de l'architecture des bâtiments et l'organisation du bâti pour intégrer les enjeux patrimoniaux qui existent sur le secteur (sites inscrits, DTA Estuaire de la Loire, zones naturelles)
- \* la gestion environnementale du chantier et du projet vis-à-vis des contraintes écologiques (DTA Estuaire de la Loire, ZNIEFF 1 et zone Natura 2000) et hydrauliques du site avec notamment une gestion stricte des eaux pluviales et la prise en compte des zones inondables connues en aval.
- \* la gestion de la sécurité et de la santé des personnes en phase chantier et en phase de vie du lotissement vis-à-vis des lignes et pylônes électriques traversant le site (principes de recul à respecter en conformité avec les indications de RTE).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre des réunions publiques organisées pour la modification du PLU et de la réflexion environnementale menée par les aménageurs avec les cabinets d'urbanisme/architecture (CTTE CLAES) et d'environnement (BURGEAP), les enjeux et mesures d'évitement, réduction, compensation ont été identifiés.

La sensibilité écologique du site est relativement faible d'après les inventaires faunistiques et floristiques réalisés. La proximité de la zone Natura 2000 nécessitera une évaluation simplifiée des incidences intégrée dans le dossier Loi sur l'eau en cours de réalisation. La sensibilité hydraulique des terrains situés en aval immédiat du site est bien intégrée au projet définie en concertation avec les services de l'Etat et le SAGE Estuaire de la Loire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes techniques d'accompagnement du formulaire CERFA. Présentation de la réunion publique du 13 octobre 2017 pour la modification du PLU.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ORVAULT

le, 15/12/2017

Signature

**francelot s.a.s.**

Rue Marcellin Berthelot

44812 ST HERBLAIN CEDEX

Tél. 02 51 80 50 40 - Fax 02 40 43 67 03

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER**

2 Rond-Point des Antons - CS 10293 - 44702 ORVAULT cedex

Tel. 02 51 77 44 10 - Fax 02 51 77 44 21

SAS au capital de 21 087 430 € - RCS Strasbourg

548 508 01 31 00 01 02 - N° SIREN 548 508 01 31

N° TVA 2022

